



Prestation compensatoire à personne majeur

Par **steff312**, le **31/05/2011** à **15:37**

Bonjour, je verse à mon ex femme une prestation compensatoire pour ma fille depuis de nombreuses années et ma fille va avoir 18 ans au mois d'octobre 2011. J'aimerais stopper la prestation compensatoire que je verse à mon ex femme et verser sur un compte de ma fille une prestation équivalente. Etant donné que j'ai une saisie sur salaire je suppose que je dois avoir recours au juge des affaires familiales pour faire cette demande et exposer les faits !!! Quelles démarches et demandes dois je faire pour que ma fille ait cette prestation ? Merci.

Par **corimaa**, le **31/05/2011** à **15:41**

Bonjour, je ne pense pas que ce soit une prestation compensatoire mais certainement une pension alimentaire pour votre fille. Lisez ce qui est écrit sur le jugement, parce que si votre fille est toujours à la charge de sa mère, vous devrez certainement continuer à verser cette pension à celle ci

Par **mimi493**, le **31/05/2011** à **16:14**

La pension alimentaire ne s'arrête pas à la majorité.
Vous n'avez pas le droit de décider tout seul de la verser directement à votre fille sans jugement vous y autorisant et si l'enfant est toujours à la charge de la mère, que cette dernière s'oppose au changement, vous n'avez que peu de chance d'avoir gain de cause.